

réinvestir l'espace public par une présence plus marquée de la police dans la rue

La Ville de Lausanne s'est dotée d'un plan d'action de sécurité publique pour les années 2013 et 2014. Au cœur du dispositif, la préservation de l'espace public à travers un renforcement significatif de la présence policière au centre-ville. L'objectif : intensifier la lutte contre le deal et les infractions de rue et affirmer, à côté de la répression, le rôle essentiel de la police en termes de prévention des délits, de proximité et de lien social.

Entre 1990 et 2012, le nombre d'interventions de la police lausannoise a quadruplé. Depuis les années 2010, l'accroissement du deal de rue, les nuisances et incivilités en lien avec les nuits lausannoises ou encore l'augmentation de la délinquance issue de la migration d'Afrique du nord ont encore péjoré la situation. Sans parler des lourdeurs administratives qu'a impliqués le nouveau code de procédure pénale ou du manque d'effectifs. Par la force des choses et sous le poids des sollicitations, la police a donc privilégié un travail réactif, au détriment d'une action préventive.

Le plan d'action présenté par la direction du logement et de la sécurité publique entend rééquilibrer les missions de la police vers une plus forte présence dans la rue tout en garantissant les missions de base et le domaine de l'enquête. Ce programme s'articule autour de cinq priorités : la préservation de l'espace public, la lutte contre le trafic de stupéfiants dans la rue, les vols et cambriolages, la pacification des nuits lausannoises et l'encadrement de la mendicité.

La généralisation des patrouilles pédestres dans le centre ville, de jour comme de nuit, figure en tête des priorités et sera effective dès le 1^{er} avril 2013. Cette action, nommée « Héraclès », alliant prévention et répression, visera prioritairement à préserver la qualité de l'espace public au centre-ville. Sur le modèle de ce qui a été mis en place à Chauderon, plus de 30'000 heures de travail (l'équivalent d'une quinzaine de postes de travail) seront affectées à ces missions au centre-ville de Lausanne. Une attention particulière sera portée sur la place de la Riponne où la présence policière, visant à accroître la pression contre le trafic de stupéfiants et à garantir le respect du règlement général de police, s'inscrit dans une politique cohérente prévoyant également un soutien et une prise en charge sociale et sanitaire des personnes alcoolo- ou toxicodépendantes.

Des actions de lutte contre le trafic de stupéfiants seront également menées quotidiennement dans la rue et dans les établissements publics, dont certaines en collaboration avec la Police cantonale et les acteurs de la chaîne pénale. A cet effet, l'effectif du groupe Celtus, spécialisé dans la lutte contre le deal de rue, sera augmenté. Afin d'améliorer la lutte contre la criminalité, une analyste criminelle rejoindra très prochainement les rangs de la Police judiciaire afin de cibler de manière plus fine les problématiques sur lesquelles il convient d'agir, en fonction des heures et des lieux où des phénomènes particuliers sont observés. La lutte contre les vols et cambriolages sera également renforcée, notamment grâce à des campagnes de prévention et d'information et une bonne collaboration avec les autres corps de police, s'agissant de réseaux ou de bandes organisées.

Les nuits lausannoises feront de leur côté l'objet de mesures spécifiques. La police veillera, sous réserve de l'accord du Conseil communal, à l'application des nouvelles dispositions présentées cet automne par la Municipalité; un répondant policier a été nommé et s'occupera des liens et contacts



avec les établissements. La direction du logement et de la sécurité publique organisera également des Etats généraux portant notamment sur les questions de prévention et d'offre de transports publics. La mise en place d'équipes de prévention, sur le modèle zurichois, sera étudiée.

Enfin, les nouvelles dispositions régissant la mendicité entreront en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat. Celles-ci s'accompagneront d'une campagne d'information auprès des personnes concernées et du public, ainsi que du soutien annoncé à un programme de scolarisation des enfants Roms en Roumanie. Lausanne veillera également à en faire la promotion en Suisse.

Le plan d'action de sécurité publique touche également à l'organisation du corps de police. Des réaffectations de tâches seront effectuées pour répondre aux priorités fixées. Un travail sur la simplification des procédures a d'ores et déjà été engagé. Quant aux effectifs, ils seront augmentés plus vite que prévu. Aux 30 nouveaux agents qui sortiront de l'Académie de police en mars 2014 s'ajouteront en effet 12 assistants de sécurité publique affectés à des tâches d'appui ou de visibilité au profit de Police-Secours.

Susceptible d'être adapté à tout moment en fonction de l'évolution de la situation, ce plan d'action entend fixer un cadre clair et cohérent à l'action de la police au cours des deux prochaines années. Avec ce dispositif, la Municipalité consent un investissement important, favorable au redéploiement policier en faveur d'une meilleure visibilité répondant aux évolutions des délits, des modes de vie et des attentes des habitants. Elle entend par là-même améliorer le sentiment de sécurité subjectif et objectif de la population et améliorer la qualité de vie comme la qualité de l'espace public.

Le lien ci-dessous vous permettra d'accéder au Plan d'action de sécurité publique 2013-2014
[Plan d'action.pdf](#)

La direction du logement et de la sécurité publique
Le corps de police

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, Directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00
- Colonel Pierre-Alain Raémy, Commandant du Corps de police, 021 315 33 00
- Plt Jean-Philippe Pittet, responsable de la communication, 021 315 33 66

Lausanne, le 31 janvier 2013